

➤ Charte Approvisionnements Responsables

Aluminium Dunkerque

1 PREAMBULE

Cette présente Charte fournisseurs s'applique aux Fournisseurs et Sous-Traitants principaux d'Aluminium Dunkerque (Ceux représentant 90% de la dépense d'achats de l'entreprise) et s'applique à toutes les catégories de produits et services achetés par Aluminium Dunkerque. Des exigences supplémentaires concernent également les fournisseurs de matières premières. Nous encourageons nos fournisseurs dans une démarche responsable similaire au sein de leur propre chaîne d'approvisionnement et à rallier le Pacte mondial des Nations unies, l'Aluminium Stewardship Initiative (ASI) ou tout autre programme de développement durable équivalent.

2 ENGAGEMENTS ALUMINIUM DUNKERQUE

Dans le cadre de notre politique de gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement, nous nous sommes engagés à faire en sorte que le plus grand nombre de nos fournisseurs adhèrent aux Codes de conduite, à la Politique Achats Aluminium Dunkerque, à la présente charte et aux Conditions Générales d'Achat. Ces documents sont disponibles sur notre site internet <https://www.aluminiumdunkerque.fr/> et définissent les engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance d'Aluminium Dunkerque.

2.1 Engagements relatifs à notre politique sur les droits de l'homme et zones de conflit ou à haut risque.

2.1.1. Général

a. Cette Charte confirme notre engagement à respecter les Droits de l'Homme, à éviter de contribuer au financement d'un conflit, et à se conformer aux sanctions, résolutions et droits de l'ONU.

b. Nous nous engageons également à utiliser notre influence pour prévenir toutes violations par autrui grâce à une Diligence Raisonnable fondée sur les risques de la chaîne d'approvisionnement, en mettant en œuvre le cadre en cinq étapes de l'OCDE pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de Zones de Conflit ou à Haut Risque.

c. Nous nous engageons à être audité périodiquement par l'ASI pour vérifier notre conformité au principe de bonne conduite en matière des droits de l'homme.

2.1.2 Concernant les violations graves :

a. Nous ne tolérerons, ni profiterons de, ni contribueront à, ni soutiendront, ni faciliteront, pour toute partie, aucune perpétration :

- i. De toutes formes de torture ou de traitement cruel, inhumain et dégradant
- ii. De toutes formes de Travail Forcé ou obligatoire

> Charte Approvisionnements Responsables

Aluminium Dunkerque

iii. Des pires formes de Travail des Enfants

iv. Des autres violations et atteintes flagrantes des Droits de l'Homme comme les violences sexuelles généralisées

v. Des crimes de guerre ou autres graves violations du droit humanitaire international, les crimes contre l'humanité ou les génocides

b. Nous suspendrons ou résilierons immédiatement l'engagement avec les fournisseurs en amont si nous identifions un risque raisonnable que leur approvisionnement provienne ou soit lié à une partie commettant des violations graves comme défini dans le paragraphe 2.1.2.a.

2.1.3. Concernant le soutien direct ou indirect à des groupes armés non-étatiques :

a. Nous ne tolérerons aucun soutien direct ou indirect à des groupes armés non-étatiques qui sont identifiés par le Conseil de Sécurité de l'ONU.

b. Nous suspendrons ou résilierons immédiatement tout engagement avec tous les fournisseurs y compris de second rang pour lesquels nous aurons identifié un risque que leur approvisionnement provienne ou soit lié à une partie commettant des violations graves comme défini dans le paragraphe 2.1.3.a.

2.1.4. Concernant les forces de sécurité publiques ou privées :

a. Nous reconnaissons que le rôle des forces de sécurité publiques est de maintenir l'État de droit, de protéger les Droits de l'Homme, d'assurer la sécurité des travailleurs, des équipements et des installations.

b. Nous ne procurerons aucun soutien direct ou indirect aux forces de sécurité publiques ou privées commettant des violations graves comme définies dans le paragraphe 2.1.4.a, ou agissent illégalement comme décrit dans le paragraphe 2.1.3.a.

c. S'agissant des sociétés privées de sécurité auxquelles nous faisons appels, nous nous assurons qu'elles répondent aux exigences de sûreté requises.

2.1.5. Concernant la corruption et la fausse déclaration sur l'origine des matières premières :

Nous n'offrirons pas, ni ne promettrons, ni ne donnerons, ni ne proposerons des pots de vin, et nous résisterons à toutes incitations visant à dissimuler ou à masquer la vérité sur l'origine de nos matières premières, ou à faire de fausses déclarations sur les taxes, les droits et les redevances à payer aux gouvernements.

2.1.6. Concernant le blanchiment d'argent et le paiement des taxes, des droits et des redevances dus aux gouvernements :

a. Nous soutiendrons les efforts et nous participerons aux efforts pour éliminer le risque de blanchiment d'argent.

> Charte Approvisionnements Responsables

Aluminium Dunkerque

b. Nous soutiendrons le paiement et la déclaration de toutes les taxes, redevances et de tous les droits à payer aux gouvernements provenant de Zones de Conflit ou à Haut Risque.

2.1.7. Concernant la Santé et Sécurité :

Nous nous engageons dans une démarche pour atteindre l'objectif de zéro accident et dommage corporel, de même que plus généralement, nous contribuons au bien-être sur les lieux de travail et au-delà. Cette mission est prise en compte dans le cadre des Politiques de Santé et Sécurité et des Procédures par l'intermédiaire desquelles nous nous attachons à promouvoir cette philosophie. Aluminium Dunkerque demande à ses fournisseurs de remédier aux accidents professionnels survenant auprès de leur personnel, ainsi que de respecter les Politiques de santé et de sécurité d'Aluminium Dunkerque intégrées dans la Politique Générale et Politique Achats.

2.2 Engagements relatifs à notre politique sur l'environnement au niveau de l'approvisionnement

Nous nous engageons à rendre l'aluminium plus durable. Au service de cet objectif, Aluminium Dunkerque utilise son expertise dans le domaine de l'aluminium pour développer des processus propres, et s'emploie à minimiser l'impact sur l'environnement. Nous cherchons à travailler avec des fournisseurs engagés dans les mêmes objectifs et qui appliquent les meilleures pratiques de gestion environnementale, y compris l'emploi efficace de l'énergie et des ressources, la gestion de la biodiversité, la réduction des déchets et le recyclage. Nous demandons à nos fournisseurs de respecter des politiques, processus et procédures de gestion de leur impact environnemental efficaces, et de mener leur activité de manière à respecter la Politique environnementale intégrée dans la Politique Générale et Politique Achats.

2.3 Documentation et contrôle

A la demande d'Aluminium Dunkerque, nos fournisseurs seront amenés à :

- Remplir le questionnaire de qualification.
- Remplir un questionnaire d'autoévaluation basé sur nos exigences ASI et cette présente Charte.
- Fournir à Aluminium Dunkerque ou à ses représentants des exemplaires de toutes les informations pertinentes, à coopérer et à faire leur possible pour s'assurer que leurs sous-traitants font de même.
- Fournir la preuve des efforts mis en œuvre afin de respecter les prescriptions de la Charte.
- Fournir la preuve des efforts mis en œuvre pour disposer de systèmes de gestion efficaces afin d'atteindre les objectifs sociaux, environnementaux et de gouvernance auxquels ils se sont engagés.
- Montrer, au fil du temps, qu'ils ont mis en place des politiques et des procédures afin d'atteindre ces objectifs et que les performances sont évaluées et surveillées dans le temps.

➤ Charte Approvisionnements Responsables

Aluminium Dunkerque

Le Code fait partie intégrante de la procédure de gestion et d'évaluation des fournisseurs d'Aluminium Dunkerque. Aluminium Dunkerque adoptera une approche basée sur le risque afin d'évaluer la conformité des fournisseurs aux prescriptions de cette présente Charte.

Le contrôle pourra prendre la forme d'autoévaluations, de visites sur site, d'Audits et de suivis de mesures correctives. Aluminium Dunkerque collaborera avec ses fournisseurs pour combler les lacunes identifiées.

Aluminium Dunkerque se réserve le droit de se séparer de fournisseurs qui n'observent pas les prescriptions de cette présente Charte, ou qui ne proposent pas un plan d'amélioration ou qui ne s'y tiennent pas.

3 COMMUNICATION

Nous demandons à nos fournisseurs de nous alerter sur toute situation préoccupante quant au respect des Droits de l'Homme de l'environnement, des règles éthiques notamment s'agissant de la corruption et du trafic d'influence en utilisant le dispositif Wistleblower disponible en cliquant sur le lien suivant ou en en scannant le QR Code.

<https://whistleblowersoftware.com/secure/98b1c541-3d45-4f93-bf1e-681d526f8fb2/channel-select>



4 REVISION

Nous nous engageons à réviser cette charte lors de toute modification significative ou suite à un contrôle, en cas d'écart relevé et, en tout état de cause, au moins tous les 5 ans. Le service Achat s'engage également à mettre à disposition ce document sur le site internet d'Aluminium Dunkerque.

5 SIGNATURE

Je soussigné(e), confirme par la présente :

- Que nous avons reçu et pris pleinement connaissance des documents suivants (cochez ceux que vous avez reçu et lu)
 - Charte approvisionnements responsables
 - Code de conduite
 - Code de conduite anticorruption
 - Politique Achat
 - Conditions Générales d'Achat

- Que nous adhérons et nous engageons à respecter ces principes, et que leur non-respect pourra être considéré comme un manquement à nos obligations, de nature à entraîner, selon sa gravité, la résiliation du contrat;

> Charte Approvisionnements Responsables

Aluminium Dunkerque

- Que nous informerons tous nos fournisseurs, et les encouragerons à suivre ces principes

Nom de l'entreprise:

Nom et fonction du représentant:

Fait à:

Le:/...../.....

Signature: